



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES  
AU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 06 MARS 2025**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Présidence** : Monsieur Nicolas DAINVILLE

**Présents** : DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy- PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BAC Christine - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - BASELTO Emilie - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

**Absents excusés représentés** :

LOPES Adélaïde - pouvoir à BAC Christine  
MEY Darivath- pouvoir à DAINVILLE Nicolas  
DIALLO Maye - pouvoir à BROCHADO Françoise  
IBRAHIM Abdou - pouvoir à GORBENA Marcy  
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana  
LWAMBA MAKANYAKA Natalie- pouvoir à ROUSSEL Annielle  
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi  
DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian  
DAHAMNI Abdelkader - pouvoir à GERBOUIN Pierre  
HOCDE Stéphanie - pouvoir à BASELTO Emilie

**Président de séance** : Monsieur DAINVILLE Nicolas

**Secrétaire** : Monsieur MONNARD Alain

**Administration** : GEORGE Véronique – Jean-Baptiste CAVALLINI – COTTE Aurélia

**QUORUM atteint**

**Le Conseil municipal,**

Après avoir désigné Monsieur MONNARD Alain comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

**Début de la séance à** :19H15

**Ont été examinées les délibérations suivantes** :

N° Délibération	Objet	Vote
001	Approbation compte-rendu du 30 septembre 2024	VOIX POUR 29 VOIX CONTRE ABSTENTION  UNANIMITE
002	Approbation compte-rendu du 28 novembre 2024	VOIX POUR 29 VOIX CONTRE ABSTENTION  UNANIMITE
003	Compte-rendu des Décisions 2024-065 à 2024-112 et 2025-001 à 2025-011	VOIX POUR 29 VOIX CONTRE ABSTENTION  UNANIMITE
004	Rapport d'orientation budgétaire M57	VOIX POUR 29 VOIX CONTRE ABSTENTION  UNANIMITE
005	Fiscalité Directe Locale : fixation des taux pour l'année 2024	VOIX POUR 29 VOIX CONTRE ABSTENTION  UNANIMITE
006	Subvention du COS 2025	VOIX POUR 29 VOIX CONTRE ABSTENTION  UNANIMITE
007	Convention Régionale de Développement Urbain - Approbation du transfert des crédits attribués à la communauté d'agglomération de SAINT-QUENTIN EN-YVELINES au bénéfice de la commune de LA VERRIERE	VOIX POUR 29 VOIX CONTRE ABSTENTION  UNANIMITE
008	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour le remisage de flottes de trottinettes électriques et de vélos à assistance électrique en libre-service	VOIX POUR 29 VOIX CONTRE ABSTENTION  UNANIMITE
009	Elaboration du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)	VOIX POUR 29 VOIX CONTRE ABSTENTION  UNANIMITE
010	Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	VOIX POUR 29 VOIX CONTRE ABSTENTION  UNANIMITE
011	Attribution du marché d'entretien CVC	VOIX POUR 29 VOIX CONTRE ABSTENTION  UNANIMITE

012	Subventions aux associations municipales - 2025	<b>VOIX POUR 26</b> MONNARD Alain (ne prend pas part au vote) GERBOUIN Pierre (ne prend pas part au vote) CHIAKH Fydia (ne prend pas part au vote) <b>VOIX CONTRE</b> <b>ABSTENTION</b>  <b>UNANIMITE</b>
-----	---	--

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de La Verrière, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

- Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Publié pour affichage sur le site de la ville le

**Pour extrait certifié conforme**

**La Verrière, le 06 mars 2025**

**Le Maire**  
  
**Nicolas DAINVILLE**